

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 3

Révision: 15.11.2016

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit Viva Duox**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie PW** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Secteur d'utilisation**  
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Blanchisserie  
Agent de blanchiment
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**  
SEITZ GmbH  
Gutenbergstrasse 1 - 3  
65830 Kriftel / Germany  
Tel. + 49(0) 6192-9948-0  
Fax + 49(0) 6192-9948-99  
order@seitz24.com  
www.seitz24.com
- **Service chargé des renseignements :** sds@seitz24.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Centre anti-Poisons de Strasbourg +33-(0)388373737  
(Member of EPECS)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Org. Perox. F      H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.



GHS05 corrosion

Met. Corr.1      H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A      H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1      H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 3

Révision: 15.11.2016

### Nom du produit Viva Duox

(suite de la page 1)



GHS07

Acute Tox. 4	H302 Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4	H312 Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4	H332 Nocif par inhalation.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

##### · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### · Pictogrammes de danger



GHS02 GHS05 GHS07 GHS09

##### · Mention d'avertissement Danger

##### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

peroxyde d'hydrogène  
acide peracétique  
acide acétique

##### · Mentions de danger

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### · Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

##### · Indications complémentaires:

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

##### · 2.3 Autres dangers

##### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 3

Révision: 15.11.2016

**Nom du produit Viva Duox**

 · **vPvB:** Non applicable.

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

##### · Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0 Reg.nr.: 01-2119485845-22-xxxx	peroxyde d'hydrogène Ox. Liq. 1, H271; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412	25 - 50%
CAS: 79-21-0 EINECS: 201-186-8 Reg.nr.: 01-2119531330-56-xxxx	acide peracétique Flam. Liq. 3, H226; Org. Perox. D, H242; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H331; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H312; STOT SE 3, H335	< 15%
CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7 Reg.nr.: 01-2119475328-30-xxxx	acide acétique Flam. Liq. 3, H226; Skin Corr. 1A, H314	< 10%

##### · Règlement (CE) n° 648/2004 - Étiquetage du contenu

agents de blanchiment oxygénés	≥ 30%
--------------------------------	-------

##### · Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des premiers secours

##### · Indications générales :

Apporter des personnes affligées hors de la zone dangereuse. Tenir à l'écart des personnes non protégées.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

##### · après inhalation :

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

##### · après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

Recourir à un traitement médical

##### · après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

##### · après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

#### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut irriter les voies respiratoires.

Migraine

Vertiges

Engourdissement

Etat maladif

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 3

Révision: 15.11.2016

### Nom du produit **Viva Duox**

(suite de la page 3)

- **Risques** Risque d'oedème pulmonaire
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Traitement symptomatique

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
Jet d'eau  
Mousse  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Composés organiques
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Oxygène (O<sub>2</sub>)  
Le produit encourage l'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**  
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau  
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Veiller à une aération suffisante  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Ne pas respirer des gaz/ vapeurs.  
Tenir éloignées les sources d'incendie
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines  
Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur).  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 3

Révision: 15.11.2016

**Nom du produit Viva Duox**

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri de la chaleur.  
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.  
La matière / le produit est un stimulant du feu.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour le matériau / le produit  
Matériaux appropriés: acier VA 1.4571 (V4A), plastique, verre, céramique  
Prévoir des sols résistant aux acides  
Prévoir la ventilation des emballages
- **Indications concernant le stockage commun :**  
Ne pas stocker avec les aliments  
Stocker à l'écart de substances inflammables, agents de réduction, alcalis et sels métalliques.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré  
Ne pas fermer les emballages de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz  
Stocker au frais  
Durée de stockage: max. 24 mois
- **Classe de stockage : 5.2**
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Blanchisserie

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Sans autre indication, voir point 7.
  - **8.1 Paramètres de contrôle**
- |  |  |
|--|--|
| · <b>Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :</b> |  |
| <b>CAS: 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène</b>   |  |
| VME  | Valeur à long terme: 1,5 mg/m <sup>3</sup> , 1 ppm |
| <b>CAS: 64-19-7 acide acétique</b>   |  |
| VME  | Valeur momentanée: 25 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm   |
- **Informations relatives à la réglementation** VME: ED 984, 07.2012
  - **Indications complémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
  - **8.2 Contrôles de l'exposition**
  - **Equipement de protection individuel :**
  - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 3

Révision: 15.11.2016

### Nom du produit **Viva Duox**

(suite de la page 5)

- Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser  
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- **Protection respiratoire :**  
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
 Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante (dépassement des valeurs limites en milieu de travail, la formation d'aérosols).  
 Filtre combiné AEBK-P2
  - **Protection des mains :**  
 Gants résistant aux acides  
 Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
  - **Matériau des gants**  
 Caoutchouc chloroprène  
 Caoutchouc nitrile  
 Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
  - **Temps de pénétration du matériau des gants**  
 Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
  - **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**  
 Caoutchouc nitrile  
 Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,4$  mm
  - **Protection des yeux :**  
 Lunette de protection anti - bris de verre  
 Lunettes de protection hermétiques.
  - **Protection du corps :** Vêtement de protection résistant aux acides

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	piquante
Seuil olfactif:	Non déterminé.
- **valeur du pH à 20 °C:** - 0,5
- **Modification d'état**

Point de fusion :	~ - 50 °C
Point d'ébullition :	non applicable
- **Point d'éclair :** 96 °C (DIN 51 584)
- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 3

Révision: 15.11.2016

### Nom du produit **Viva Duox**

(suite de la page 6)

· <b>Température d'inflammation :</b>	265 °C (DIN 51 794)
· <b>Température de décomposition :</b>	≥ 60 °C
· <b>Auto-inflammabilité :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Danger d'explosion :</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>Limites d'explosivité :</b> inférieure : supérieure :	Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>Propriétés comburantes</b>	comburant
· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	~ 25 hPa
· <b>Densité à 20 °C:</b>	~ 1,15 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative.</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>Densité de vapeur.</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>Vitesse d'évaporation.</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	entièrement miscible
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	- 0,52 log POW (peracetic acid)
· <b>Viscosité :</b> dynamique : cinématique :	Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.2 Stabilité chimique**  
Stable dans les conditions ambiantes normales.  
Risque de décomposition sous l'influence de chaleur.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Réaction (décomposition) avec des ions métalliques, sels métalliques et métaux.  
Risque d'incendie  
Danger d'éclatement
- **10.4 Conditions à éviter** Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- **10.5 Matières incompatibles:**  
ions métalliques, sels métalliques, métaux  
alcalis, agents de réduction,  
substances inflammables
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Vapeur d'eau et oxygène  
Acide acétique
- **Indications complémentaires :** Le produit est stabilisé.

FR  
(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 3

Révision: 15.11.2016

<b>Nom du produit Viva Duox</b>
---------------------------------

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë :**

Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	DL50	1015 mg/kg (rat) (OECD TG 401; peracetic acid 15%)
Dermique	DL50	1912 mg/kg (lapin) (US-EPA-Method, peracetic acid 12%)
Inhalatoire	CL50	> 0,5 mg/l (rat) (4 h; vapor; peracetic acid 36%; OECD TG 403)

- **CAS: 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène**

Oral	DL50	500 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	CL50 (4h)	11 mg/l (ATE)

- **CAS: 79-21-0 acide peracétique**

Oral	DL50	100 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	1100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50 (4h)	3 mg/l (ATE)

- **de la peau :**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- **des yeux :**

Provoque des lésions oculaires graves.

- **Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité par administration répétée**

Oral	NOAEL	1,17 mg/kg (rat) (OECD 408; 92 - 93 d; peracetic acid 100%)
------	-------	---

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

EC50	0,16 mg/l (algue) (72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; US-EPA-Meth)
	0,5 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna; OECD TG 202)
LC50	2 mg/l (poissons) (96 h; Oncorhynchus mykiss; OECD TG 203)

(suite page 9)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 3

Révision: 15.11.2016

### Nom du produit **Viva Duox**

(suite de la page 8)

#### CAS: 79-21-0 acide peracétique

EC50	0,16 mg/l (algue) (72 h; Selenastrum capricornutum)
	0,73 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna)
LC50	1,1 mg/l (poissons) (96 h; Lepomis macrochirus)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications :** Le produit est aisément biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la Directive 2006/11/CE :**  
Suivant nos connaissances techniques actuelles, le produit ne contient pas de métaux lourds ni composants suivant EC-norme 76/464.
- **Indications générales :**  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**  
Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet :**  
La classification des numéros du code des déchets selon le Catalogue Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3109
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 3109 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE (acide peracétique), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 3

Révision: 15.11.2016

### Nom du produit Viva Duox

(suite de la page 9)

· <b>IMDG</b>	ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (PEROXYACETIC ACID, TYPE F , stabilized), MARINE POLLUTANT
· <b>IATA</b>	ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (PEROXYACETIC ACID, TYPE F , stabilized)

#### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

##### · ADR



· <b>Classe</b>	5.2 (P1) Peroxydes organiques.
· <b>Étiquette</b>	5.2+8

##### · IMDG



· <b>Class</b>	5.2 Peroxydes organiques.
· <b>Label</b>	5.2/8

##### · IATA



· <b>Class</b>	5.2 Peroxydes organiques.
· <b>Label</b>	5.2 (8)

#### · 14.4 Groupe d'emballage

· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
--------------------------	-------

#### · 14.5 Dangers pour l'environnement:

· <b>Polluant marin :</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· <b>Marquage spécial (ADR):</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)

#### · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· <b>Indice Kemler :</b>	Attention: Peroxydes organiques.
· <b>No EMS :</b>	539
· <b>Stowage Category</b>	F-J,S-R
· <b>Stowage Code</b>	D
· <b>Segregation Code</b>	SW1 Protected from sources of heat. SG35 Stow "separated from" acids. SG36 Stow "separated from" alkalis. SG72 See 7.2.6.3.2.

#### · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 3

Révision: 15.11.2016

### Nom du produit **Viva Duox**

(suite de la page 10)

#### · Indications complémentaires de transport :

- **ADR**
- **Quantités limitées (LQ)** 125 ml
- **Quantités exceptées (EQ)** Code: E0  
Non autorisé en tant que quantité exceptée
- **Catégorie de transport** 2
- **Code de restriction en tunnels** D

#### · **IMDG**

- **Limited quantities (LQ)** 125 ml
- **Excepted quantities (EQ)** Code: E0  
Not permitted as Excepted Quantity

- **"Règlement type" de l'ONU:** UN 3109 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE (ACIDE PERACÉTIQUE), 5.2 (8), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Catégorie SEVESO**  
P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES  
E1 Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

#### · **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

- **Autres indications :** Produit pour un usage professionnel uniquement.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · **Phrases importantes**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 3

Révision: 15.11.2016

### Nom du produit **Viva Duox**

(suite de la page 11)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Classification de mélanges à partir des composants, application de la méthode de calcul de l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1

Org. Perox. D: Peroxydes organiques – Type C/D

Org. Perox. F: Peroxydes organiques – Type E/F

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**